

Présents :

Mmes et MM. ALAVOINE, ARCHENault, BISSONNIER, BONJEAN, CROISSET, DUBOIS, GOYER, JUTEAU, LAURENT, LE BON, MALBO, MARNIER, POIGNARD, TAFFOUREAU, THAUVIN, VENON

Absents ayant donné pouvoir :

Mme BOVIGNY pouvoir à Mme MARNIER
M. BRIMBOEUF pouvoir à M. LAURENT
M. LEVOUX pouvoir à Mme TAFFOUREAU
Mme LUTON pouvoir à M. JUTEAU
Mme ROLAND pouvoir à M. BISSONNIER
Mme TAUZI pouvoir à M. DUBOIS

Absents excusés :

Mme HOCHET
M. EL MAOUJOUDI
M. FARINHA

A l'unanimité, M. LAURENT a été désigné secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée, assisté de Mme DESBOIS, DGS.

1) Adoption du PV du 4 juin 2019

Remarque : néant

Adopté à l'unanimité.

URBANISME

2) Droit de préemption urbain : déclarations d'intention d'aliéner

Sur exposé des déclarations d'intention d'aliéner, le Conseil décide de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les DIA n° 27 à 33.

Adopté à l'unanimité

INFORMATION – CULTURE – COMMUNICATION

3) Bibliothèque – élimination de documents

Sur proposition du service, le Conseil est appelé à approuver la campagne dite de « désherbage » des ouvrages vétustes ou obsolètes à la bibliothèque. Certains seront déposés dans la « boîte à lire ».

Sur cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la liste des 47 ouvrages vétustes ou obsolètes de la bibliothèque municipale à éliminer, tels que proposés en annexe,
- **CHARGE** le Maire d'accomplir toute formalité relative à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

SCOLAIRE

4) Modification du règlement des services périscolaires et extrascolaires

Sur proposition de la commission scolaire, le conseil est invité à se prononcer sur les ajustements du règlement de fonctionnement des services périscolaires et extrascolaires, selon les modalités suivantes :

- **Sports vacances** : les enfants sont accueillis aux sports vacances dès lors qu'ils sont dans leur neuvième année et jusqu'à 14 ans.
- **Activités récréatives et sportives (ARS) :**
Période 1 : du 16 septembre au 20 décembre 2019,
Période 2 : du 6 janvier au 10 avril 2020,
Période 3 : du 27 avril au 3 juillet 2020.

- **Pénalités en cas de divergence entre la réservation et la présence de l'enfant :**

ALSH mercredis (journée ou demi-journée) : il sera pratiqué une majoration de 1.50 € par enfant et par jour sur la facture ;

ALSH vacances scolaires ou Sports vacances : il sera pratiqué une majoration de 4.00 € par enfant et par semaine sur la facture ;

Restaurant scolaire : il sera pratiqué une majoration de 1.50 € par enfant et par jour sur la facture.

Sur cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les ajustements du règlement de fonctionnement des services périscolaires et extrascolaires comme énoncés ci-avant,
- **AUTORISE** le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

FINANCES

5) Tarification des services périscolaires et extrascolaires 2019/2020

Le conseil est appelé à se prononcer sur les tarifs périscolaires applicables à compter de la prochaine rentrée scolaire de septembre 2019 ainsi que sur les tarifs extrascolaires.

Il est proposé au Conseil le maintien des tarifs périscolaires et extrascolaires actuellement appliqués dès la rentrée scolaire 2019 pour l'année scolaire 2019-2020.

Sur cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le maintien des tarifs périscolaires et extrascolaires applicables à compter du 2 septembre 2019,
- **CHARGE** le Maire d'accomplir toute formalité relative à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

6) BP 2019 – Décision modificative n°1

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements d'écritures comptables à la demande du Trésor Public. Ces mouvements n'entraînent aucune modification quant à l'équilibre budgétaire.

Il convient donc d'effectuer l'écriture comptable suivante concernant le bâtiment appartenant à la commune située au 223 route d'Orléans :

Dépenses			
Chap	Article	Libellé	Montant
Fonctionnement			
65	6558/020/100	Autres contributions obligatoires	-687
73	7391172/020/000	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	687
Total dépenses de fonctionnement			0

Sur cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les écritures comptables de régularisation telles que détaillées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document en ce sens.

Adopté à l'unanimité

PERSONNEL

7) Mise à jour du tableau des effectifs et avancements de grades

Il est proposé au conseil de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs de la collectivité à la suite de différents mouvements du personnel intervenus entre 2018 et 2019 et pour lesquels la collectivité a reçu un avis favorable du comité technique lors de sa séance en date du 5 février 2019 à savoir :

- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet à la suite de la mutation de l'agent ;
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet à la suite de la mise en disponibilité pour convenances personnelles de l'agent ;
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à la suite de la démission de l'agent.

Par ailleurs, la commission du personnel, réunie le 27 juin 2019, a donné son accord aux propositions d'avancement de grades présentées au titre de 2019. Aussi, il convient d'ores et déjà de créer les postes afin de pouvoir nommer les agents dès le retour de la Commission Administrative Paritaire dont la prochaine séance est prévue le 10 octobre 2019, à savoir :

- Création de 2 postes d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet.

S'agissant de l'école maternelle, l'ouverture d'une sixième classe à la rentrée de septembre 2019 nécessite la création d'un poste d'ATSEM à temps complet.

Sur cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la création des postes comme ci-dessus exposé,
- **APPROUVE** la mise à jour du tableau des effectifs selon le tableau en annexe.

Adopté à l'unanimité

VOIRIE - RESEAUX

8) Institution d'un contrôle obligatoire de conformité et de bon fonctionnement des branchements au réseau public d'eaux usées

Une commune peut rendre obligatoire un contrôle de conformité du raccordement au réseau public d'eaux usées sur tout ou partie de son territoire, pour les installations neuves mais aussi lors de ventes immobilières.

Considérant que ce contrôle s'inscrit dans une véritable démarche de lutte contre la pollution visant à :

- supprimer les rejets directs d'eaux usées en milieu naturel,
- réduire les entrées d'eaux parasites dans les réseaux d'eaux usées,
- améliorer le fonctionnement de la station d'épuration en réduisant la variabilité des volumes à traiter et la dilution des effluents par temps de pluie.

Sur cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de rendre obligatoire la réalisation d'un contrôle de conformité et de bon fonctionnement des raccordements au réseau public d'eaux usées lors de la création d'un branchement, d'une part, et de la vente d'un bien raccordé à ce même réseau, d'autre part,
- **CHARGE** le maire de confier la mise en œuvre de ces contrôles.

Adopté à l'unanimité

DECISIONS DU MAIRE

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation et au cours du mois écoulé.

Décision n° 2019-2 du 17 juin 2019 : il est décidé d'accorder, dans le nouveau cimetière communal une cavurne d'une durée de 30 ans, à compter du 20 mai 2019, d'une contenance de 4 urnes normales, à l'effet d'y fonder une sépulture située emplacement 26 ; tarif : 1 100 € sans acquisition de plaque.

Décision n° 2019-3 du 17 juin 2019 : il est décidé d'accorder, dans le nouveau cimetière communal une cavurne d'une durée de 10 ans, à compter du 6 juin 2019, d'une contenance de 4 urnes normales, à l'effet d'y fonder une sépulture située emplacement 27 ; tarif : 375 € avec acquisition de plaque à 555 €.

Décision n° 2019-4 du 17 juin 2019 : il est décidé d'accorder, dans l'ancien cimetière communal une concession de terrain d'une durée de 50 ans, à compter du 7 juin 2019, à l'effet d'y fonder une sépulture située emplacement carré nord emplacement 195 ; tarif : 306 €.

QUESTIONS DIVERSES (arrivées de Mmes CROISET et TAUZI)

ACTUALITES DES COMMISSIONS (arrivées de Mmes CROISET et TAUZI)

Voirie

- Rue du Dhiot : aménagement en cours fin des travaux prévu début août ;

Embellissement

- Visite du jury de secteur : 5 juillet 2019 ;
- Autre jury régional prévu entre le 26 et 29 août 2019 ;
- De nouvelles disparitions de fleurs sont à déplorer rue Verte.

Fêtes et cérémonies

- Commémoration du Maquis de Samatha : remerciements notamment adressés aux agents communaux pour leur investissement ainsi qu'aux enfants des écoles ;

- Fête de Loire : remerciements adressés aux bénévoles et aux associations présentes ;
- Festivité des 12, 13 et 14 juillet :
 - o Vendredi 12 juillet à 19h : lecture à plusieurs voix « 14 juillet » par l'association Poupette et Cie, cour de la Mairie, suivie par un pot d'échange,
 - o Samedi 13 juillet : retraite aux flambeaux à 21h30 – départ cour de la mairie, feu d'artifice et bal populaire – terrain de football, Stade Raymond Leveau,
 - o Dimanche 14 juillet : défilé puis apéritif concert à la salle des fêtes – rassemblement cour de la mairie à 11h30.

CCAS

- Prochaine commission : 9 juillet à 18h30 ;
- Projection du film « Un jour, tu vieilliras » samedi 5 octobre 2019 ;
- Repas des séniors : dimanche 13 octobre.

Information - Culture – Communication

- Centre culturel : la première phase du lancement de concours d'architecture en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre est achevée ; 98 projets ont été reçus ; 3 candidats ont été retenus par le jury de concours réuni le 21 juin dernier. Le lauréat sera retenu par le jury le 18 octobre prochain.

La séance est levée à 21H37.

Le secrétaire de séance ,
Christian LAURENT

Le Maire,
Gérard MALBO